



Motion

Appliquons des critères d'adjudication de développement durable

La Municipalité, par ses différents services, est un investisseur important sur le territoire communal. Pour la construction ou la rénovation d'infrastructures et de bâtiments, ou encore lors d'achat de fournitures, la Commune multiplie chaque année les marchés publics.

Nous nous sommes étonnés, il y a quelques années déjà lors d'un chantier en Vielle Ville et plus récemment sur un chantier routier à proximité du Théâtre du Jura, que les pavés et bordures en granit posés en ville provenaient parfois de l'autre côté de la planète alors que de telles fournitures sont produites en Suisse.

Il est plus que jamais nécessaire d'appliquer des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics. La Commune se doit de promouvoir un développement durable et ainsi soutenir l'économie régionale ou nationale.

Les marchés publics sont soumis à la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) et la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). La législation fixe des règles afin que les instances publiques garantissent à toute personne l'accès libre et non discriminatoire au marché afin qu'elle puisse exercer une activité lucrative (article 1 LMI).

C'est un mythe d'affirmer que les marchés publics (notamment les marchés sur procédure ouverte) laissent libre choix aux soumissionnaires, notamment en matière de fournitures. La loi fédérale dit même le contraire. Les critères environnementaux sont expressément mentionnés dans la loi sur les marchés publics comme critères d'évaluation (art. 21 LMP). L'éco-compatibilité peut aussi bien concerner les caractéristiques du produit que les conditions de sa production et du transport. Appliquer des critères de développement durable doit donc permettre de promouvoir l'économie locale.

Nous demandons dès lors au Conseil communal de déterminer et d'appliquer dans les marchés publics des services communaux des critères d'adjudication prenant en compte un développement durable, que le marché soit en gré à gré, sur invitation ou en procédure ouverte.

Delémont, le 28 septembre 2020

Pour le groupe socialiste,
Maël Bourquard

Z. Bittel

F.

H. Kaul

P. Rueder

Q.

P. B.

A. Schneider
Mehmet

R. S.

C. B. M.

G. S.